ANNEXE 1

LISTE D'APTITUDE 2014
POUR L'ACCES AU GRADE DE
SECRETAIRE D'ADMINISTRATION ET DE CONTRÔLE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE CLASSE NORMALE (SACDD)

Les critères :

Les conditions statutaires	La liste d'aptitude est ouverte aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C ou de même niveau justifiant d'au moins neuf années de services publics au 31 décembre 2014.
Les textes de référence	Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié Décret n° 2012-1065 du 18 septembre 2012 modifié
Les règles de gestion	La liste d'aptitude concerne les adjoints administratifs des administrations de l'État et les syndics des gens de mer de la spécialité « droit social et administration générale ». Elle s'adresse en priorité aux agents expérimentés de ces deux corps qui se trouvent sur les deux niveaux de grade supérieurs (échelle 5 et échelle 6 : AAPAE de 2°et 1°classe, SGMP de 2° et 1°classe). Les critères essentiels de promotion par liste d'aptitude sont : 1 - Le classement des harmonisateurs qui résulte de l'analyse des dossiers des agents proposés selon les critères du point 2. 2 - Les capacités de l'agent à exercer des fonctions de niveau B, les compétences professionnelles, la réussite dans l'exercice de fonctions similaires à celles d'un SACDD, la qualité du parcours professionnel et l'appréciation sur la manière de servir, traduite notamment par les résultats des évaluations annuelles (tout particulièrement par l'appréciation littérale portée sur les comptes rendus d'entretien professionnel annuels). Les appréciations générales des 3 dernières années seront reportées dans le rapport de proposition du chef de service.

Les informations sur la précédente CAP au titre de 2013 :

Nombre de promouvables	9655
Nombre de proposés	209
Nombre de postes offerts	60
Nombre de promus	60
Age moyen des promus	57 ans
Ancienneté moyenne dans le grade détenu	13A 2M
Ancienneté moyenne dans le corps d'origine	28M 4M 3J
Ancienneté moyenne dans les services publics	32A 4M 7J

Les dates :

Date limite de réception par la DRH	7 février 2014
Date prévisible de la CAP nationale	8 avril 2014

Les documents à fournir :

- PM 140 accompagné d'un CV ou tout autre document établi par l'agent permettant d'identifier rapidement les différents postes occupés et les missions essentielles exercées.
- PM 130 accompagné du compte-rendu de la concertation locale.
- Tableau des propositions de promotion harmonisées accompagné d'un compte-rendu d'harmonisation comprenant l'avis sur chaque proposition ainsi que les éléments ayant motivé le classement.

Les contacts :

Bureau	MGS2	**Responsable du pôle des catégories B**	Elisabeth JULAN-GROLLEAU	**Téléphone**	01 40 81 61 83
Bureau	MGS2	**Adjointe à la responsable**	Caroline GIMARD	**Téléphone**	01 40 81 17 27
Bureau	MGS2	**Adjointe à la responsable**	Sabine EGNELL	**Téléphone**	01 40 81 65 54
Bureau	CE1	**Chargée de mission des SACDD**	Christine GARCIA	**Téléphone**	01 40 81 20 22